

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-5-6-4

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2017
DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 9 opérations représentant un montant global de subventions de 37 293,64 €. Ces projets concernent :

- la création d'un potager pédagogique et solidaire à VIEUX-THANN (990 €),
- la plantation d'arbres et d'arbustes sur le nouveau site de la Communauté de Communes de Thann-Cernay (863€),
- la création d'un verger école à OSENBACH (557 €),
- la réalisation d'une amélioration pastorale à MITZACH et WILDENSTEIN (16 535,38 € et 6 847,26 €),
- la création d'un verger et la plantation de haies à KUNHEIM (806 €),
- la plantation de végétaux dans le parc de la piscine de TAGOLSHEIM (695 €),
- la restauration ou la création de zones humides (études et travaux), leur suivi écologique et la sensibilisation du grand public à leur intérêt (7 000 €),
- le suivi et l'exploitation des ruches du Département (3 000 €). Il vous est proposé à cet effet de valider la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Apiculteurs du Haut-Rhin et d'autoriser le Président à la signer.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 9 opérations inscrites dans les programmes 2017 des Communautés de Communes de Thann-Cernay, Pays de Rouffach Vignoble et Châteaux, Vallée de Saint-Amarin, Pays Rhin-Brisach et Sundgau.

Les programmes GERPLAN auxquels se rattachent ces opérations ont été présentés et validés en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 27 janvier et 24 mars 2017.

GERPLAN de la Communauté de Communes de Thann-Cernay,

L'association EPICEA sollicite une subvention départementale d'un montant de 990 € pour la création d'un potager pédagogique et solidaire à VIEUX-THANN. Ce jardin sera exploité par les salariés de l'association, hors de leur temps de travail, qui seront ainsi sensibilisés aux techniques de jardinage respectueuses de l'environnement et à l'importance de la qualité de leur alimentation. Les produits récoltés leur seront en effet destinés.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay sollicite une subvention départementale d'un montant de 863 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes sur son nouveau site communautaire, situé sur l'Ochsenfeld à CERNAY. L'objectif est de développer la biodiversité du site par la plantation d'espèces végétales locales et d'améliorer le cadre de vie des agents qui y travaillent.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux

La commune d'OSENBACH sollicite une subvention départementale d'un montant de 557 € pour la création d'un verger école sur le site du Waldacker. Ce dernier sera mis à disposition des écoles du village, de la commission des jeunes et de l'ensemble de la population.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

La commune de MITZACH sollicite une subvention départementale d'un montant de 16 535,38 € pour réaliser une amélioration pastorale aux lieux-dits Braun, Hirtsfels et Kuenbach. La surface à réouvrir est d'environ 36 ha. Les objectifs sont de réhabiliter un secteur pastoral en déprise depuis une vingtaine d'années et d'améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation agricole concernée (élevage ovin).

La commune de WILDENSTEIN sollicite également un soutien du Département d'un montant de 6 847,26 € pour réaliser une amélioration pastorale au lieu-dit Naegelibert. La surface à rouvrir est de 1,47 ha. L'objectif est de créer des pâtures supplémentaires afin d'augmenter les ressources fourragères de l'exploitation agricole concernée (projet d'accroissement du troupeau de vaches laitières).

GERPLAN de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

L'Association Homme au Service de la Nature (HSN) sollicite une subvention départementale d'un montant de 806 € pour la création, à KUNHEIM, d'un verger de 80 ares et la plantation d'une haie champêtre de 300 mètres. Avec cette opération, HSN souhaite améliorer le paysage proche de la commune, créer des espaces refuge pour la faune et la flore, préserver la ressource en eau et les variétés fruitières locales.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

La Communauté de Communes Sundgau sollicite une subvention départementale d'un montant de 695 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes d'espèces locales dans le parc de la piscine de TAGOLSHEIM, afin d'agrémenter le site.

GERPLAN à l'échelle départementale

• **restauration de zones humides, suivi écologique et animations**

Depuis 2014, dans le cadre de la démarche GERPLAN et de la politique départementale de préservation de la biodiversité, le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) sollicitent l'intervention de l'association BUFO pour réaliser des études en amont des projets de création et de restauration de zones humides, recensés dans les programmes GERPLAN des communautés de communes.

Ces études délivrent un diagnostic précis des sites (dont un inventaire de terrain des amphibiens), une synthèse des enjeux environnementaux rencontrés, une proposition des travaux à réaliser avec estimation du coût et échéancier, ainsi qu'une notice sur la gestion future de ces sites.

A partir de 2017, l'association BUFO est également sollicitée pour assurer un suivi écologique des sites ayant fait l'objet d'une création ou d'une renaturation dans le cadre de la démarche GERPLAN ou de la politique de protection contre les coulées de boue (zones humides créées en lien avec un bassin de rétention), ainsi que pour sensibiliser le grand public à l'intérêt de ces zones.

Pour 2017 :

- 1 site ferait l'objet d'une étude de restauration (STETTEN),
- 5 sites feraient l'objet d'un suivi de travaux suite aux études réalisées en 2015 et 2016 (DIDENHEIM-BRUNSTATT, KAPPELEN, OSTHEIM, RIXHEIM, UFFHOLTZ),
- 24 sites feraient l'objet d'un suivi écologique pour les sites récents (après 2014) : AMMERSCHWIHR, BUSCHWILLER, DIETWILLER, EGLINGEN, KOETZINGUE (2 sites), NAMBSHEIM ; pour les sites plus anciens : AUBURE, BERRWILLER, BISEL, ETEIMBES, HIRSINGUE, KAYSERSBERG-VIGNOBLE (2 sites), MICHELBAACH-LE-BAS, RANSPACH-LE-HAUT, VALDIEU-LUTRAN, VIEUX-THANN, WATTWILLER, WITTENHEIM (3 sites), WITTERSDORF,
- 6 sites feraient l'objet d'une communication auprès du grand public, soit sous forme d'une sortie de terrain, soit sous forme de panneaux pédagogiques.

L'AERM financerait ce travail à hauteur de 64 %, soit 29 600 €, le Département à hauteur de 15%, soit 7 000 €, les 21 % restants étant à la charge de l'association.

Le montant de la subvention relative à cette opération s'élèverait donc à 7 000 €, à prélever sur le programme C251, chapitre 204, nature 74, fonction 20422.

• **l'abeille, sentinelle de la biodiversité**

Dans le cadre de la politique départementale de préservation de la biodiversité et de la démarche GERPLAN, 6 ruches ont été installées sur la terrasse du siège du Département en 2010. Leur suivi est assuré par M. André FRIEH, Président de la Fédération départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Il vous est proposé de valider la convention avec la Fédération départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour le suivi et l'exploitation de ces 6 ruches, ainsi que pour l'extraction et la mise en pot du miel, matériel inclus. Il est également prévu des animations spécifiques assurées par M. FRIEH et destinées aux agents du Département. Le montant demandé est de 3 000 €.

Cette subvention sera versée en une fois à la Fédération départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin et son montant sera prélevé sur le programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

Au regard des éléments précédents, je vous propose :

- d'accorder une subvention aux porteurs des 9 actions présentées dans le tableau annexé au présent rapport, comportant le détail des programmes et des imputations,
- d'approuver la convention de partenariat y afférente avec la Fédération départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN